REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PLAN D'ACTION DES FORETS TROPICALES

Projet PRC 88 - 009

COMPTE RENDU DE MISSION DE PREPARATION A BRAZZAVILLE

du 12 au 22 décembre

du Consultant, Chef de Mission : Jean ESTEVE

FAO

Rome - Décembre 1989

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

1 - Examen du financement de la coordination nationale et internationale du PAFT/Congo et conséquences sur le démarrage effectif de l'exercice au Congo 2

2 - Confirmation officielle de la nomination du Coordonnateur national et de son adjoint 3

3 - Choix des homologues nationaux aux consultants internationaux en collaboration avec les Directeurs centraux du Ministre 3

4 - Décret et arrêté portant création d'un Comite de coordination et de suivi du PAFT/Congo et désignation des représentants des Ministères concernés 4

5 - Entretiens avec les représentants des agences locales des bailleurs de fonds participants ou susceptibles de participer au PAFT/Congo . . 5

6 - Préparation du programme de travail et du chronogramme d'exécution de l'exercice 7

7 - Modalités de fonctionnement de la mission PAFT et de la coordination 10

8 - Termes de référence des Consultants internationaux 11

. Mandat du Consultant en Inventaires, Aménagement du domaine forestier 14

. Mandat du Consultant en Conservation des Ecosystèmes et de la Faune 16

. Mandat du Consultant en Production, Industries Forestières et Transports 18

. Mandat du Consultant en Commercialisation et Marchés des Produits Forestiers 21

. Mandat du Consultant en Recherche et Formations forestières . . . 23

. Mandat du Consultant en Statistiques et Documentation 25

. Mandat du Consultant en Macroéconomie 27

. Mandat du Consultant, Chef de Mission international 29

ANNEXE 1 : Déroulement de la mission 31

ANNEXE 2 : Copie note de service 33

ANNEXE 3 : Personnalités rencontrées 34

INTRODUCTION

A la requête du Gouvernement du Congo Jean ESTEVE au titre de Consultant, Chef de Mission du PAFT/Congo (Projet PRC 88 - 009) a été mandaté par la Coordination Internationale du PAFT pour effectuer une mission de préparation de l'exercice PAFT/Congo à Brazzaville du 12 au 22 décembre 1989.

Son mandat était le suivant :

- examen du financement de la coordination nationale et internationale du PAFT/Congo et conséquences sur le démarrage effectif de l'exercice au Congo ;

- confirmation officielle de la nomination du coordonnateur national et de son adjoint ;

- choix des homologues nationaux aux consultants internationaux en collaboration avec les Directeurs centraux du Ministère de l'Economie Forestière ;

- décret et arrêté portant création d'un Comité de Coordination et de suivi du PAFT/Congo et désignation des représentants des Ministères concernés ;

- entretiens avec les représentants des agences locales des bailleurs de fonds pour précisions sur le curriculum vitae des experts retenus et examen de possibilités complémentaires éventuelles de financement ;

- préparation du programme de travail et du chronogramme d'exécution de l'exercice ;

- examen des modalités de fonctionnement de la Cellule de Coordination du PAFT/Congo ;

- précision du mandat et des termes de références des consultants internationaux en fonction des observations et commentaires préparés par les Directeurs centraux du Ministère de l'Economie Forestière.

Le déroulement de la mission sur le terrain figure en Annexe 1.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture tient à remercier vivement les services gouvernementaux, les organisations et personnalités qui l'ont aidée dans la réalisation de la mission en lui fournissant des renseignements, avis et facilités et en particulier le Ministère de l'Economie Forestière avec lequel le consultant a toujours travaillé en étroite collaboration.

1 - EXAMEN DU FINANCEMENT DE LA COORDINATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DU PAFT/CONGO ET CONSEQUENCES SUR LE DEMARRAGE EFFECTIF DE L'EXERCICE AU CONGO

Suite à l'annonce par le Coordinateur International du PAFT, Monsieur Matt HEERING lors de la 9ème Réunion du Comité des Conseillers Forestiers du PAFT à Washington du 27 novembre au 1er décembre 1989, de la non disponibilité présente des fonds prévus comme contribution de la FAO dans le cadre d'un Programme de Coopération Technique pour le financement de la coordination de l'exercice PAFT/Congo ; ainsi qu'à la proposition française d'assurer ce financement à condition de redevenir chef de file du PAFT/Congo le Gouvernement de la République Populaire du Congo a souhaité avoir confirmation officielle et écrite du défaut de la FAO avant acceptation de la proposition française.

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie Forestière a chargé les coordinateurs national et international de préparer un projet de lettre demandant cette confirmation qui sera soumis à la signature du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie Forestière, pour envoi début Janvier à la FAO.

Le Représentant-Résident de la FAO à Brazzaville a parallèlement adressé le 16 décembre, un télex dans le même sens au Coordonnateur International du PAFT à Rome en souhaitant une réponse urgente. Il a en outre demandé si dans l'hypothèse de non participation au financement de la coordination, la FAO assurerait cependant le financement des deux experts prévus :

- consultant spécialiste en forêt communautaire ..... 2 mois

- consultant spécialiste dans la recherche et la formation forestières ..... 3 mois

En raison des délais inhérents au temps de réponse de la FAO, puis de la saisie du Gouvernement français pour acceptation éventuelle de sa proposition, il a été constaté par les autorités congolaises et la coordination que le démarrage effectif du PAFT/Congo sur le terrain ne pourrait désormais pratiquement pas intervenir avant la mi-février ou début mars. Le respect de ce calendrier apparaît comme impératif aux autorités congolaises car tout retard supplémentaire compromettrait l'harmonisation du PAFT avec les orientations et actions du Plan Quinquennal d'Action Economique et Social 1990-1994.

La coordination internationale du PAFT devra informer de ce retard les agences participantes ayant déjà sélectionné des experts et programmé leur intervention.

2 - CONFIRMATION OFFICIELLE DE LA NOMINATION DU COORDONNATEUR NATIONAL ET DE SON ADJOINT

Par note de service du 15 décembre 1989 dont le texte figure en Annexe 2, le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie Forestière a nommé:

- Coordonnateur National ..... Monsieur Victor BOUETOU KADILAMIO

- Coordonnateur National Adjoint ..... Monsieur Grégoire NKEOUA

Monsieur BOUETOU KADILAMIO devant vraisemblablement être affecté à court terme à des fonctions extérieures au Ministère, le Coordonnateur National deviendrait Monsieur NKEOUA Grégoire.

Il conviendra alors d'assurer la nomination rapide d'un autre Coordonnateur National Adjoint dont il faut rappeler que la participation est prévue à plein temps sur la totalité de l'exercice dès le démarrage de celui-ci.

3 - CHOIX DES HOMOLOGUES NATIONAUX AUX CONSULTANTS INTERNATIONAUX EN COLLABORATION AVEC LES DIRECTEURS CENTRAUX DU MINISTERE

Suite à plusieurs consultations des Directeurs Centraux concernés du Ministère par les Coordonnateurs National et International au cours desquelles ces derniers après avoir rappelé les objectifs et l'importance du PAFT/Congo ont demandé de réfléchir à la désignation d'un homologue national au Consultant International pour chacun des 8 thèmes prioritaires retenus ainsi qu'aux observations et commentaires éventuels sur les termes de référence des experts, la liste d'homologues suivante a été communiquée au Coordonnateur International par le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie Forestière :

CONSULTANTS INTERNATIONAUX	HOMOLOGUES NATIONAUX
1. Inventaire Aménagement du Domaine Forestier	SENGOLT Pierre, Chef de service Inventaire et Aménagement p.i.
2. Régénération des Forêts Agroforesterie et Foresterie Rurale	KOUOSSA Adolphe Chef de service du Développement de la Sylviculture
3. Conservation des Ecosystèmes et Faune	NDINGA ASSITOU, Directeur de la Conservation de la Faune
4. Industries Forestières	KAYA Gilbert, Docteur en Sciences Forestières DEIF
5. Production Forestière, Transport	IMBALO Lambert, Ingénieur des Techniques Forestières
6. Commercialisation et Marchés des Produits Forestiers	MPELE Gabriel, Ingénieur des Techniques Forestières
7. Education et Formation Forestière	BOUDZANGA Georges Claver, Chef de service Etude et Projet p.i.
8. Gestion des Archives et Statistiques	DIAVINZA Armand, Chef de service des Archives et Documentation
9. Macroéconomie	OTOUBA Faustin, Directeur des Etudes et de la Planification

Il est à remarquer que pour raison de compétence le thème Production, Industries Forestières et Transports a été confié à deux homologues différents.

4 - DECRET ET ARRETE PORTANT CREATION D'UN COMITE DE COORDINATION ET DE SUIVI DU PAFT/CONGO ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES MINISTERES CONCERNES

Les projets de décret et d'arrêté préparés en octobre 1989 ont été légèrement amendés, par le Ministère de l'Economie Forestière, en particulier pour tenir compte de la création d'un Ministère de l'Environnement qui devra désigner un représentant.

Ces textes sont en cours de soumission à l'approbation du Gouvernement et devraient être adoptés début janvier 1990.

Une lettre d'information sur la création du Comité de Coordination avait déjà été envoyée aux Ministères impliqués dont certains ont désigné leur représentant dont les noms suivent :

- Représentant du Cabinet du Chef de l'Etat :
  Monsieur MBOUMBA MADZINGOU Pascal, Attaché au Développement Rural

- Représentant du Cabinet du Premier Ministre :
  Monsieur M'BERI MBAMBOU Emmanuel, Conseiller au Développement Rural

- Représentant du Ministère du Plan et de l'Economie :
  Monsieur TSILA Raphaël, Conseiller au Développement Rural

- Représentant du Ministère de la Jeunesse et du Développement Rural :
  Monsieur BATSIMBA Jean, Directeur de la Production Végétale

- Représentant du Syndicat UNIBOIS :
  Monsieur MAYINGUILA Michel, Secrétaire Général

Il est important de souligner que les noms ci-dessus ne sont cités qu'à titre indicatif et devront être confirmés en raison des mouvements de personnel intervenus suite au remaniement gouvernemental du 13 août 1989.

5 - ENTRETIENS AVEC LES REPRESENTANTS DES AGENCES LOCALES DES BAILLEURS DE FONDS PARTICIPANTS OU SUSCEPTIBLES DE PARTICIPER AU PAFT/CONGO

Ces entrevues poursuivaient plusieurs objectifs :

- informer les agences sur l'avancement du PAFT/Congo, le retard consécutif aux problèmes de financement et ses conséquences sur la période d'intervention des experts déjà sélectionnés ;

- obtention de précisions sur le mandat des experts et sur leur curriculum vitae, ceux-ci n'étant pas encore disponibles auprès du représentant local de la FAO ;

- recommandations sur les moyens de travail mis à la disposition des experts, en particulier :

  . mise à disposition ou location d'un véhicule pour la durée de séjour au Congo du Consultant ;
  . versement de per diem aux homologues nationaux pour leurs missions hors Brazzaville ;

- sensibilisation d'agences non encore participantes mais susceptibles d'être favorablement disposées pour pallier une éventuelle défaillance de financement de la FAO en ce qui concerne les deux postes d'experts.

Ont été rencontrés :

. Son Excellence, l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne

. Son Excellence l'Ambassadeur du Royaume de Belgique

. le Représentant-Résident du PNUD, par interim

. le Représentant-Résident du FED

. le Représentant de la Banque Mondiale

. le Chargé de Projets de la Mission Française de Coopération

. le Chargé d'Affaires de l'Ambassade d'Italie

Les principaux résultats de ces entretiens ont été les suivants :

- l'Ambassade d'Allemagne dont les deux experts sont déjà désignés :

  . Monsieur Jürgen W. JORDAN, forestier diplomé, chargé du secteur industries dont l'arrivée était prévue en février 1990,

  . Dr Pieter ORLOWSKI, économiste chargé du secteur macroéconomie, programmé pour novembre 1990,

  va informer son Gouvernement du retard pris par le démarrage de l'exercice et modifier la venue des experts en conséquence.

Les curriculum vitae des experts ont été envoyés d'Allemagne le 14 novembre 1989 via la Cellule Internationale de Coordination du PAFT à Rome. Manifestement, ils n'ont pas encore été retransmis à Brazzaville.

Les précisions sur le mandat des experts ne peuvent être fournies que par le Ministère Fédéral de la Coopération Economique à Bonn.

- L'Ambassadeur de Belgique, Monsieur VERSYCK s'est déclaré très intéressé par une participation éventuelle de son pays à la fourniture d'experts dans le cadre du PAFT : forêts et agriculture faisant partie des priorités de coopération du Royaume de Belgique avec le Congo.

  Il a demandé au Coordonnateur national de provoquer une requête officielle rapide du Gouvernement du Congo auprès de son Ambassade afin qu'il puisse en saisir les autorités belges courant janvier.

- Le Représentant Résident du FED n'a pas été tenu informé du choix du Consultant Faune et Conservation des Ecosystèmes. Il fera le nécessaire après de la CEE et tiendra le Ministère de l'Economie Forestière informé.

- Tous les représentants des agences ont pris bonne note de la nécessité de mise à disposition ou de location d'un véhicule pour toute la durée du séjour de leurs experts au Congo et de la prévision d'un budget destiné à l'attribution aux homologues congolais de per diem équivalent à celui des experts internationaux ou sinon de remboursement aux frais réels pendant les tournées extérieures à Brazzaville. Cette dernière demande, importante aux yeux des Autorités congolaises, a pour objectif de permettre aux experts et à leurs homologues de mieux travailler en équipe afin d'assurer la réalisation de leur mandat dans les meilleures conditions possibles.

6 - PREPARATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DU CHRONOGRAMME D'EXECUTION DE L'EXERCICE

Un nouveau programme de travail assorti d'un chronogramme d'exécution de l'exercice a été préparé par la coordination en tenant compte :

- de la nouvelle date de démarrage probable des travaux sur le terrain : 1er mars 1990 ;

- du dédoublement du thème Production, Industries et Transports ;

- de l'introduction à la demande des Autorités congolaises d'un thème d'études sur Statistiques et Documentation ;

- d'une tentative de réduction de la durée totale de l'étude de 19 à 16 mois en comprimant certains temps intermédiaires.

Le nouveau programme de travail serait le suivant :

- Mars - avril 1990 (mois 1 et 2) : INTERVENTION AU CONGO DES EXPERTS

  . Inventaires et Aménagement Forestier
  . Régénération des Forêts, Agroforesterie et Foresterie Communautaire
  . Conservation des Ecosystèmes et de la Faune
  Rédaction de la version provisoire des trois rapports sectoriels

- Juin 1990 (mois 4) : REMISE DE LA VERSION FINALE DES TROIS RAPPORTS SECTORIELS

- Juillet - août 1990 (mois 5 et 6) : INTERVENTION AU CONGO DES EXPERTS

  . Industries Forestières
  . Production et Transports
  . Commercialisation et Marchés des Produits Forestiers
  . Formation et Recherches
  . Statistiques et documentation
  Rédaction de la version provisoire des rapports sectoriels

- Octobre 1990 (mois 8) : REMISE DE LA VERSION FINALE DES 5 RAPPORTS SECTORIELS

- Novembre 1990 à février 1991 (mois 9 à 12) : INTERVENTION AU CONGO DU CONSULTANT MACROECONOMIE EN COLLABORATION AVEC LA COORDINATION

  Préparation et rédaction des rapports provisoires et des rapports finaux de synthèse sur :
  . Recherches forestières
  . Implication des résultats de la mission sur les structures administratives et législation
  . Intégration des propositions du PAFT dans le développement national et l'aménagement du territoire

- Avril 1991 (mois 14) : REDACTION DE LA VERSION PROVISOIRE DU RAPPORT FINAL

- Mai 1991 (mois 15) : REMISE AUX AUTORITES CONGOLAISES DE LA VERSION PROVISOIRE DU RAPPORT FINAL

- Mi-juin, début juillet 1991 (mois 16) : PRESENTATION DE LA VERSION PROVISOIRE DU RAPPORT FINAL ET DISCUSSION DE CE RAPPORT AU COURS D'UN SEMINAIRE NATIONAL

  Finalisation des documents et remise officielle au Gouvernement congolais.

CHRONOGRAMME PREVISIONNEL DU DEROULEMENT DE L'ETUDE

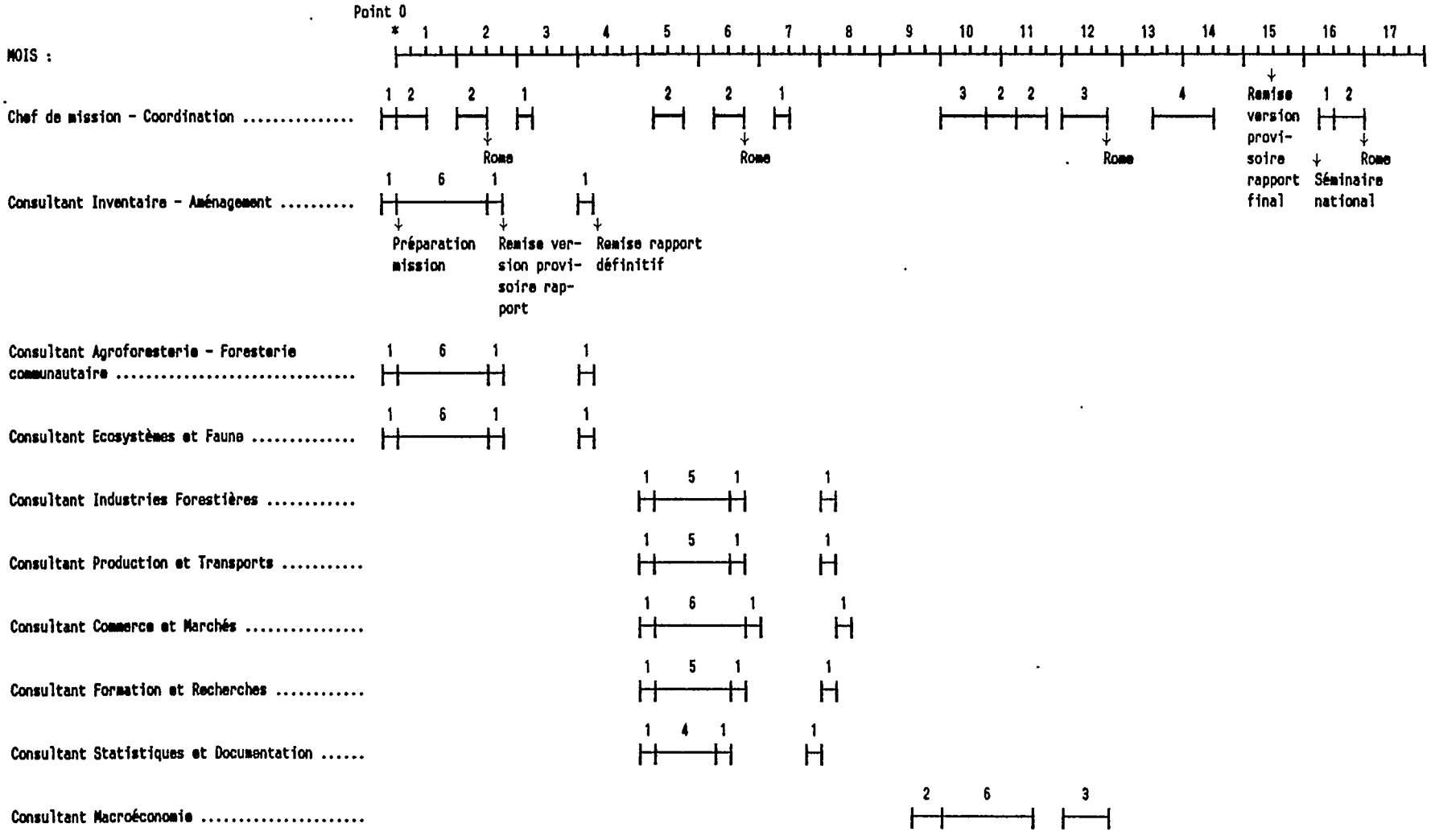

* Point 0 = 1er mars 1990

Remarques :

- Le dédoublement du Consultant Production, Industries Forestières et Transports se traduit par un allongement des temps d'intervention.

- Il sera indispensable de prévoir pour chaque consultant environ 2 jours de travail en France avec le Coordonnateur international Chef de mission avant le départ au Congo, pour rassemblement de la documentation, préparation du programme de travail...

- Les temps d'intervention des consultants tels qu'ils figurent sur le chronogramme d'exécution ont été calculés au plus juste. En fait, il serait nécessaire, comme porté dans le document d'orientation (cf. page 30) de prévoir pour chaque consultant une durée supplémentaire d'intervention de 2 semaines environ.

- Il a été évoqué, la possibilité, si le besoin s'en fait sentir en fin d'exercice de demande d'intervention d'un consultant en institutions et législation.

7 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA MISSION PAFT ET DE LA COORDINATION

Au cours de plusieurs réunions entre le Cabinet du Ministre de l'Economie Forestière et la coordination nationale et internationale, divers problèmes concernant les modalités de fonctionnement de la mission et de la coordination ont été abordés.

- Moyen de travail à la disposition des consultants et des homologues :

. *Véhicule* :

Il est apparu indispensable que chaque consultant puisse être autonome afin de remplir au mieux son mandat. Le Ministère de l'Economie Forestière étant dans l'incapacité de mettre des véhicules à la disposition des experts, il sera nécessaire que ce besoin soit couvert par l'agence locale du consultant, soit par mise à disposition, soit par location de véhicule.

. *Bureau* :

Consultants et homologues doivent pouvoir travailler et rédiger leur rapport dans de bonnes conditions. L'exiguïté et l'inconfort des locaux du Ministère ne le permettront pas.

Les agences locales devront donc envisager de fournir au consultant et à son homologue un lieu de travail suffisant et climatisé.

- *Per diem* des homologues en mission hors de Brazzaville :

Les indemnités de mission de la contrepartie nationale doivent normalement être défrayées par le Gouvernement congolais qui n'en aura malheureusement pas les moyens. Les Autorités congolaises souhaitent donc en conséquence que les agences fournissant des consultants internationaux prévoient dans leur budget la prise en charge des indemnités de mission des homologues congolais.

De plus, elles considérent comme hautement souhaitable, que pour harmoniser les conditions de vie, favoriser le travail en équipe et motiver les homologues, ces derniers perçoivent des frais de mission équivalents à ceux de leurs collègues internationaux, soit sous forme de forfait journalier, soit sous forme de remboursement aux frais réels.

- Conception du fonctionnement de la coordination :

Les Autorités congolaises souhaiteraient que soit dès maintenant envisagée par l'agence chef de file, la possibilité de fonctionnement et de financement de la coordination sur deux phases :

. *Phase 1* :

Coordination nationale et internationale pendant la durée de l'exercice PAFT en tant que tel, table ronde des bailleurs de fonds comprise.

. *Phase 2* :

Phase intermédiaire de suivi entre la fin de l'exercice sur le terrain et la réalisation effective des actions proposées par le PAFT et financées par la communauté internationale.

La prévision de moyens assurant le fonctionnement d'une petite cellule de suivi composée du Coordonnateur national et de son adjoint pendant cette période charnière de 1 à 2 ans apparaît essentielle pour permettre aux nationaux de jouer pleinement leur rôle et veiller à la bonne mise en place des actions du PAFT.

Il faut souligner que l'effet négatif consécutif à l'absence générale de moyens relatifs à cette phase intermédiaire a été évoqué à plusieurs reprises au cours de la 9ème réunion du Comité des Conseillers Forestiers du PAFT tant par les pays bénéficiaires que par les agences donatrices ainsi que la nécessité d'y remédier pour les plans d'action en préparation.

8 - TERMES DE REFERENCE DES CONSULTANTS INTERNATIONAUX

MANDAT
du Consultant en Inventaires, Aménagement du domaine forestier

Doté d'une expérience technique et humaine suffisante des problèmes des pays africains en développement, en particulier ceux de l'Afrique Centrale le Consultant devra faire montre de sa capacité de travailler en étroite collaboration avec un ingénieur homologue congolais en lui communiquant de plus ses connaissances.

Dans sa spécialité il aura pour tâches en se basant sur les options et orientations retenues par :

. le Plan d'Action Economique et Social à moyen terme (1990 - 1994) de la République du Congo ;

. le Séminaire sur le Développement et les Perspectives du Secteur Forestier Congolais de mai 1989.

- de passer en revue la situation actuelle, de la connaissance et de la gestion des ressources forestières (Inventaire et Aménagement), au Congo ;

- de dresser le bilan de la cartographie des formations végétales par région et sur l'ensemble du pays ;

- de proposer une cartographie régionale et nationale des formations végétales à partir de l'imagerie satellite et télédétection susceptible de permettre un suivi périodique de l'évolution et du dynamisme des formations ;

- d'identifier par région et au plan national les zones futures à inventorier en définissant un ordre de priorité, qui sera fonction des impératifs écologique, économique, social et humain et des possibilités de mobilisation de la ressource à court, moyen et long terme.

- d'identifier au plan régional et national les zones où des aménagements s'avèrent nécessaires avec un ordre de priorité dans le temps et dans l'espace qui tiendrait compte de l'urgence des problèmes à résoudre et des moyens que l'on peut raisonnablement leur consacrer ;

- de proposer en fonction des situations et des priorités identifiées dans les différentes zones forestières les grandes lignes d'un plan et actions d'aménagement en tenant compte des expériences de certains Etats voisins ;

- de proposer les orientations d'une politique nationale d'inventaire et aménagement des forêts naturelles et artificielles en coordination avec le Consultant en agroforesterie.

- de concevoir et programmer des opérations de sylviculture en forêt dense, en fonction des besoins et des différents types de formation ;

- d'étudier le volet recherche correspondant aux domaines ci-dessus et de formuler des propositions ;

- de rédiger une fiche synthétique de chaque projet passé, en cours ou en prévision correspondant aux domaines ci-dessus et ce quelle que soit sa source de financement ;

- d'identifier les contraintes majeures et de formuler des priorités et des propositions d'action et de projets susceptibles de lever les contraintes et résoudre les problèmes ;

  Ces propositions devront :

  . évaluer par grandes lignes les besoins en investissement, le coût annuel total et le coût global correspondants pour les actions à court et moyen terme (horizon 1994) ;

  . estimer le coût global pour les propositions à long terme ;

  . présenter les justifications économique, sociale et humaine qui en prouvent le bien-fondé.

MANDAT
du Consultant en Régénération des forêts, Agroforesterie et Foresterie communautaire

Doté d'une expérience technique et humaine suffisante des problèmes des pays africains en développement, en particulier ceux de l'Afrique Centrale le Consultant devra faire montre de sa capacité de travailler en étroite collaboration avec un ingénieur homologue congolais en lui communiquant de plus ses connaissances.

Dans sa spécialité il aura pour tâches en se basant sur les options et orientations retenues par :

. le Plan d'Action Economique et Social à moyen terme (1990 - 1994) de la République du Congo ;

. le Séminaire sur le Développement et les Perspectives du Secteur Forestier Congolais de mai 1989.

- de passer en revue la situation actuelle en matière de boisement et reboisement (agroforesterie, foresterie communautaire, activités de l'UAIC et du SNR) par région et au plan national ;

- d'analyser les priorités et programmes de l'agriculture et de l'élevage en liaison avec l'arbre et la forêt (en particulier dans le cadre du développement des villages-centre) ;

- d'identifier les actions complémentaires d'intégration arbre-agriculture ;

- de formuler une stratégie de développement de l'agroforesterie et de la foresterie communautaire à partir des analyses ci-dessus ;

- d'identifier et de quantifier par région et au plan national les besoins en produits du bois des populations rurales et urbaines ;

- d'identifier sous l'angle :
  . social, coutumier, humain,
  . protection de l'environnement,
  . technique
  les possibilités d'actions et d'opérations en agroforesterie et foresterie rurale en vue de la production de bois d'oeuvre, bois d'industrie, bois de service et bois énergie et autres produits forestiers ;

- de dresser un canevas d'actions agroforestières et rurales sur le plan de la méthodologie, de l'approche des populations, des espèces et techniques à employer ;

- d'étudier en fonction de la situation de la régénération les besoins régionaux et nationaux en plantation en les articulant avec les propositions de régénération de type agroforestier ou rural ;

- d'étudier le fonctionnement du Service National de Reboisement (SNR) et de formuler une stratégie de son développement (mission, moyens humains et matériels, besoins de financement) en tenant compte du développement de l'agroforesterie, de la foresterie communautaire et de l'initiation de la sylviculture en forêt naturelle ;

- de proposer des orientations d'un plan régional et national de régénération du domaine forestier en coordination avec le domaine rural et agricole ;

- d'étudier le volet recherche correspondant aux domaines ci-dessus et formuler des propositions ;

- de rédiger une fiche synthétique de chaque projet passé, en cours ou en prévision correspondant aux domaines ci-dessus et ce quelle que soit sa source de financement ;

- d'identifier les contraintes majeures et de formuler des priorités et des propositions d'action et de projets susceptibles de lever les contraintes et résoudre les problèmes ;

  Ces propositions devront :

  . évaluer par grandes lignes les besoins en investissement, le coût annuel total et le coût global correspondants pour les actions à court et moyen terme (horizon 1994) ;

  . estimer le coût global pour les propositions à long terme ;

  . présenter les justifications économiques, sociales et humaines qui en prouvent le bien-fondé.

MANDAT
du Consultant en Conservation des Ecosystèmes et de la Faune

Doté d'une expérience technique et humaine suffisante des problèmes des pays africains en développement, en particulier ceux de l'Afrique Centrale le Consultant devra faire montre de sa capacité de travailler en étroite collaboration avec un ingénieur homologue congolais en lui communiquant de plus ses connaissances.

Dans sa spécialité il aura pour tâches en se basant sur les options et orientations retenues par :

. le Plan d'Action Economique et Social à moyen terme (1990 - 1994) de la République du Congo ;

. le Séminaire sur le Développement et les Perspectives du Secteur Forestier Congolais de mai 1989.

- d'analyser la situation actuelle au plan régional et national sur la protection, la conservation des écosystèmes et de la faune ;

- d'identifier aux niveaux régional et national les inventaires et aménagements nécessaires au classement des aires protégées et à une meilleure gestion des écosystèmes et de la ressource en définissant des priorités et en prenant en compte la biologie des animaux et de leur habitat ;

- d'étudier et éventuellement redéfinir les limites et statuts des différentes aires protégées et proposer des régimes d'exploitation spécifiques ;

- de proposer des orientations de plans d'aménagement adaptés à chaque réserve et parc ;

- d'identifier le rôle et l'importance des ressources forestières et de la faune sauvage dans la sécurité alimentaire et l'économie locale en distinguant entre activités et responsabilités masculines et féminines ;

- d'identifier les revenus de la faune sauvage engendrés par la demande urbaine;

- d'estimer l'importance du braconnage induit par la demande urbaine ;

- de comparer l'impact sur la faune de l'utilisation des armes à feu et des moyens traditionnels de chasse ;

- d'étudier le commerce et le contrôle des armes à feu de chasse et des munitions ;

- d'identifier les possibilités d'organiser la production, le commerce et la distribution de viande sauvage, avec la participation des populations locales;

- d'étudier des possibilités et moyens nécessaires à la création d'une ferme expérimentale d'élevage d'animaux sauvages ;

- d'étudier les aménagements à apporter pour renforcer la législation, la réglementation et la fiscalité en matière de protection des écosystèmes, gestion des aires protégées et de la faune sauvage ;

- d'étudier les revenus de l'Etat issus de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage et proposer des mesures de recouvrement des taxes ;

- de définir les besoins de l'Administration en personnel, matériels et financements pour mener une politique de protection et conservation des écosystèmes et de la faune, spécialement dans les parcs nationaux et les réserves ;

- d'étudier les besoins en éducation et formation à tous niveaux en matière d'écosystèmes et de faune sauvage ;

- de définir les orientations d'un plan national de Protection, Conservation, Gestion et Aménagement des écosystèmes naturels et de la faune sauvage ;

- d'étudier le volet recherche correspondant au domaine ci-dessus et formuler des propositions ;

- de rédiger une fiche synthétique de chaque projet passé, en cours ou en prévision correspondant aux domaines ci-dessus et ce quelle que soit sa source de financement ;

- d'identifier les contraintes majeures et de formuler des priorités et des propositions d'action et de projets susceptibles de lever les contraintes et résoudre les problèmes ;

  Ces propositions devront :

  . évaluer par grandes lignes les besoins en investissement, le coût annuel total et le coût global correspondants pour les actions à court et moyen terme (horizon 1994) ;

  . estimer le coût global pour les propositions à long terme ;

  . présenter les justifications économiques, sociales et humaines qui en prouvent le bien-fondé.

MANDAT
du Consultant en Production, Industries Forestières et Transports

Doté d'une expérience technique et humaine suffisante des problèmes des pays africains en développement, en particulier ceux de l'Afrique Centrale le Consultant devra faire montre de sa capacité de travailler en étroite collaboration avec un ingénieur homologue congolais en lui communiquant de plus ses connaissances.

Dans sa spécialité il aura pour tâches en se basant sur les options et orientations retenues par :

. le Plan d'Action Economique et Social à moyen terme (1990 - 1994) de la République du Congo ;

. le Séminaire sur le Développement et les Perspectives du Secteur Forestier Congolais de mai 1989.

- de mettre à jour l'analyse de la situation des filières (exploitation - transformation) en forêts naturelle et artificielle ;

- de mettre à jour l'analyse des coûts et prix aux principaux stades des filières (valeur départ chantier, plage, entrée usine et FOB, prix de vente) au niveau région ainsi que l'incidence de la fiscalité directe et indirecte ;

- de faire le point sur la situation géographique et la superficie des zones déjà exploitées ainsi que les orientations probables à attendre dans ce domaine pour le futur ;

- d'utiliser ces analyses pour proposer des orientations de stratification des zones d'exploitation de bois d'oeuvre débouchant sur une liste minimum d'espèces à exploiter compte tenu des potentiels sur pied, des coûts d'exploitation, et des valeurs à la vente des bois en grume et des produits transformés ;

- d'analyser l'évolution des investissements dans la filière par origine et affectation ;

- de procéder à un examen approfondi des contraintes régionales et nationales d'évacuation et de transport des produits forestiers, en liaison avec les zones actuelles et futures d'exploitation et de transformation ;

- de passer en revue les conditions actuelles de transport et d'évacuation des produits forestiers ;

- d'identifier et de définir des voies alternatives ou des axes préférentiels de nouveaux plans de transport qui sembleraient indispensables, à moyen et à long terme, à la mise en valeur de zones nouvelles ou mal desservies en concertation avec les départements responsables des Travaux Publics et des Transports ;

- de faire le point sur la situation géographique des industries du bois et sur le bien-fondé de leur implantation, compte tenu du marché et des conditions d'évacuation des produits ;

- de porter une attention particulière aux industries conduites par des entrepreneurs nationaux sur le plan de leur organisation, de leur gestion, de la qualité de leur production et de leur rentabilité économique et financière en vue d'une participation de plus en plus large d'entreprises nationales au développement de ce secteur ;

- de formuler des orientations d'un plan régional et national de développement de la transformation locale (en particulier par des entrepreneurs nationaux) en apportant une attention particulière à :

  . type et taille des entreprises à préconiser,
  . développement des PMI privées à vocation locale de 1ère et seconde transformation,
  . mesures d'incitation à instaurer et aides à l'investissement,
  . types d'assistance requis, (organisation, technique, gestion),
  . valorisation des déchets, des essences de promotion et du matériau bois ;

- d'examiner les possibilités de création de zones franches industrielles ;

- de proposer un plan d'action régional et national à moyen terme et des orientations de stratégie à long terme, permettant le développement harmonieux des filières production et transformation en forêts naturelles et artificielles en coordination avec le développement rural, et dans le cadre d'un plan d'aménagement global de la forêt ;

- d'étudier le volet recherche correspondant aux thèmes ci-dessus et formuler des propositions ;

- de rédiger une fiche synthétique de chaque projet passé, en cours ou en prévision correspondant aux domaines ci-dessus et ce quelle que soit sa source de financement ;

- d'identifier les contraintes majeures et de formuler des priorités et des propositions d'action et de projets susceptibles de lever les contraintes et résoudre les problèmes ;

  Ces propositions devront :

  . évaluer par grandes lignes les besoins en investissement, le coût annuel total et le coût global correspondants pour les actions à court et moyen terme (horizon 1994) ;

. estimer le coût global pour les propositions à long terme ;

. présenter les justifications économiques, sociales et humaines qui en prouvent le bien-fondé.

MANDAT
du Consultant en Commercialisation et Marchés des Produits Forestiers

Doté d'une expérience technique et humaine suffisante des problèmes des pays africains en développement, en particulier ceux de l'Afrique Centrale le Consultant devra faire montre de sa capacité de travailler en étroite collaboration avec un ingénieur homologue congolais en lui communiquant de plus ses connaissances.

Dans sa spécialité il aura pour tâches en se basant sur les options et orientations retenues par :

. le Plan d'Action Economique et Social à moyen terme (1990 - 1994) de la République du Congo ;

. le Séminaire sur le Développement et les Perspectives du Secteur Forestier Congolais de mai 1989.

- d'étudier et analyser la situation des filières de commercialisation des produits forestiers (bois d'oeuvre en grumes et transformés, bois d'industrie et bois énergie, autres produits de la forêt ;

- d'identifier au niveau régional, national, africain et international les flux commerciaux existants et ceux que pourraient emprunter les produits forestiers ;

- d'analyser de façon critique les prix de vente des produits forestiers congolais sur les différents marchés, les positionner en particulier par rapport au marché international et proposer des améliorations éventuelles ;

- d'étudier les blocages éventuels provenant de la mauvaise organisation des transports et des circuits de commercialisation (retards de livraison ou dépréciation des produits), de la qualité insuffisante ou de l'inadaptation des produits aux marchés, propositions et actions d'amélioration ;

- de se livrer à une étude spécifique des contraintes de commercialisation et pénalités induites par l'OCB et circuit de mise à FOB. Proposer des réformes;

- d'étudier les marchés locaux, régionaux, interafricains et internationaux de bois d'oeuvre en grumes et transformés et du bois d'industrie. Evaluer la place actuelle et future à moyen et long terme du Congo, ainsi que les possibilités de nouveaux débouchés pour les produits de la forêt naturelle et artificielle ;

- de rédiger une fiche synthétique de chaque projet passé, en cours ou en prévision correspondant aux domaines ci-dessus et ce quelle que soit sa source de financement ;

- d'identifier les contraintes majeures et de formuler des priorités et des propositions d'action et de projets susceptibles de lever les contraintes et résoudre les problèmes ;

  Ces propositions devront :

  . évaluer par grandes lignes les besoins en investissement, le coût annuel total et le coût global correspondants pour les actions à court et moyen terme (horizon 1994) ;

  . estimer le coût global pour les propositions à long terme ;

  . présenter les justifications économiques, sociales et humaines qui en prouvent le bien-fondé.

MANDAT
du Consultant en Recherche et Formations forestières

Doté d'une expérience technique et humaine suffisante des problèmes des pays africains en développement, en particulier ceux de l'Afrique Centrale le Consultant devra faire montre de sa capacité de travailler en étroite collaboration avec un ingénieur homologue congolais en lui communiquant de plus ses connaissances.

Dans sa spécialité il aura pour tâches en se basant sur les options et orientations retenues par :

. le Plan d'Action Economique et Social à moyen terme (1990 - 1994) de la République du Congo ;

. le Séminaire sur le Développement et les Perspectives du Secteur Forestier Congolais de mai 1989.

- d'étudier et d'analyser la situation actuelle de la recherche forestière sur le plan de son organisation, de ses moyens, de ses performances techniques et de son orientation et plus spécialement l'adéquation entre objectifs et moyens ainsi qu'entre ses objectifs et ceux du développement du secteur forestier ;

- d'identifier les besoins et tendances de la recherche en terme :
  . de thèmes de recherche ainsi que les problèmes posés,
  . d'infrastructures, matériel, équipement et ressources humaines,
  . de politique et perspectives de développement des activités forestières dans le pays ;

- d'identifier sa place dans les institutions nationales en vue d'apprécier si l'organisation actuelle de la recherche nationale lui garantit les meilleures liaisons avec ses clients traditionnels (Ministère de l'Economie Forestière, secteur privé...) en vue d'assurer la rentabilité optimum de ses travaux ;

- d'étudier l'opportunité d'un rééquilibrage éventuel de la recherche entre la zone de forêt dense et les zones de savane ; un tel rééquilibrage devra également être étudié entre le secteur "forêts" et le secteur "produits" et entre le secteur "production" et "protection" ;

- d'étudier et analyser la situation dans le domaine de l'éducation et de la formation forestière et cynégétique ;

- de se livrer à une étude spécifique des besoins, du développement futur de ces besoins, de façon à formuler des propositions d'actions à moyen terme et des orientations à long terme dans les domaines suivants :

  . éducation et formation de cadres supérieurs, ingénieurs forestiers, de la faune et des industries du bois,
  . éducation et formation de techniciens forestiers, .de la faune et des industries du bois,

  qu'il s'agisse de l'Administration ou du secteur privé :

  . éducation et formation des spécialistes des filières production, transformation primaire, secondaire et finale,
  . recyclage et formation complémentaire du personnel de l'Administration, des gestionnaires et cadres des différentes filières du secteur privé,

  Ces propositions esquisseront les grandes lignes d'un programme de formation forestière, évalueront le nombre et le profil des étudiants entrants, le nombre de diplômés sortants, les principaux cours d'enseignement. Elles évalueront également les besoins en ressources humaines et matériel, en infrastructures et équipements.

- de proposer des réformes institutionnelles éventuelles concernant la tutelle des différents organismes d'éducation et de formation ;

- de proposer les orientations d'un plan cadre national d'éducation et de formation forestière et cynégétique ;

- de rédiger une fiche synthétique de chaque projet passé, en cours ou en prévision correspondant aux domaines ci-dessus et ce quelle que soit sa source de financement ;

- d'identifier les contraintes majeures et de formuler des priorités et des propositions d'action et de projets susceptibles de lever les contraintes et résoudre les problèmes ;

  Ces propositions devront :

  . évaluer par grandes lignes les besoins en investissement, le coût annuel total et le coût global correspondants pour les actions à court et moyen terme (horizon 1994) ;

  . estimer le coût global pour les propositions à long terme ;

  . présenter les justifications économiques, sociales et humaines qui en prouvent le bien-fondé.

MANDAT
du Consultant en Statistiques et Documentation

Doté d'une expérience technique et humaine suffisante des problèmes des pays africains en développement, en particulier ceux de l'Afrique Centrale le Consultant devra faire montre de sa capacité de travailler en étroite collaboration avec un ingénieur homologue congolais en lui communiquant de plus ses connaissances.

Dans sa spécialité il aura pour tâches en se basant sur les options et orientations retenues par :

. le Plan d'Action Economique et Social à moyen terme (1990 - 1994) de la République du Congo ;

. le Séminaire sur le Développement et les Perspectives du Secteur Forestier Congolais de mai 1989.

- de passer en revue la situation actuelle de saisie, stockage, traitement et diffusion des données statistiques quantitatives, qualitatives et économiques concernant le secteur forestier (production, exportation, importation etc...) au niveau du Ministère de l'Economie Forestière et de ses Directions régionales de l'Office Congolais des Bois, des Douanes ;...

- de passer en revue la situation actuelle de commande, de saisie, de stockage et de consultations de la documentation forestière au Ministère des Eaux et Forêts et des Directions régionales ;

- d'analyser et d'apprécier dans quelle mesure l'organisation actuelle répond aux besoins des utilisateurs : Directions Centrales du Ministère (en particulier Direction des études et programmes), Directions régionales, Ministères associés, Consultants etc...

- d'identifier et de définir les besoins dans les domaines précédents et de proposer les méthodes et techniques nécessaires (bases de données, équipement informatique...) procurant les outils de travail appropriés aux résultats recherchés ;

- d'identifier les contraintes majeures et de formuler des priorités et des propositions d'action et de projets susceptibles de lever les contraintes et résoudre les problèmes ;

Ces propositions devront :

. évaluer par grandes lignes les besoins en investissement, le coût annuel total et le coût global correspondants pour les actions à court et moyen terme (horizon 1994) ;

. estimer le coût global pour les propositions à long terme ;

. présenter les justifications économiques, sociales et humaines qui en prouvent le bien-fondé.

- d'élaborer un plan d'action pour la mise en oeuvre des diverses propositions en matière de statistiques et de documentation. Ce plan devra répondre à des objectifs clairement définis et inclure les activités, les moyens nécessaires (matériel, ressources humaines, formation, infrastructures et équipements) ainsi que les résultats à atteindre.

MANDAT
du Consultant en Macroéconomie

Doté d'une expérience technique et humaine suffisante des problèmes des pays africains en développement, en particulier ceux de l'Afrique Centrale le Consultant devra faire montre de sa capacité de travailler en étroite collaboration avec un ingénieur homologue congolais en lui communiquant de plus ses connaissances.

Dans sa spécialité il aura pour tâches en se basant sur les options et orientations retenues par :

. le Plan d'Action Economique et Social à moyen terme (1990 - 1994) de la République du Congo ;

. le Séminaire sur le Développement et les Perspectives du Secteur Forestier Congolais de mai 1989.

- d'étudier et analyser la situation du secteur de l'économie forestière au Congo par région et au plan national ;

- d'étudier et analyser la place et le poids du secteur forestier dans l'économie de la Nation aux principaux niveaux d'activité y compris estimation des effets induits au niveau emploi, commerce extérieur, recettes fiscales ;

- d'évaluer l'intéraction et les effets d'entraînement prévisibles à moyen et long terme du secteur forestier dans l'économie nationale ;

- d'étudier de manière comparative la part réservée au secteur forestier dans le budget de l'Etat (investissements, fonctionnement, transferts) par rapport à la place du secteur dans l'économie nationale ;

- de mettre en évidence les revenus fiscaux dégagés par le secteur sur les produits forestiers bruts et transformés, ainsi que la part revenant à l'Etat;

- d'étudier le poids financier des différentes taxes dans la constitution du prix global de chaque produit forestier en vue de déceler d'éventuelles anomalies, mais aussi de proposer des mécanismes fiscaux et d'encouragement pouvant s'appliquer aux investissements en matière forestière afin d'accélérer le développement et encourager des opérations de reboisement ou d'aménagement forestier ;

- d'étudier des propositions de modification de taxes devant permettre au secteur forestier de faire face à ses obligations vis-à-vis de l'Etat, mais également vis-à-vis des organismes tiers ;

- de proposer des modifications éventuelles de répartition des taxes entre le Ministère de l'Economie Forestière et le Trésor Public ;

- de définir les actions à mener devant aboutir à la mise en oeuvre d'une stratégie économique du secteur ;

- d'harmoniser les actions proposées par les divers Consultants avec les orientations et les lignes d'action du PAES 1990-1994 ;

- de rédiger en commun avec le Chef de mission un document de synthèse sur les actions forestières à moyen terme et orientations de la politique forestière à long terme intégrant le secteur forestier au développement national et à l'aménagement du territoire ;

- d'identifier les contraintes majeures et de formuler des priorités et des propositions d'action et de projets susceptibles de lever les contraintes et résoudre les problèmes ;

  Ces propositions devront :

  . évaluer par grandes lignes les besoins en investissement, le coût annuel total et le coût global correspondants pour les actions à court et moyen terme (horizon 1994) ;

  . estimer le coût global pour les propositions à long terme ;

  . présenter les justifications économiques, sociales et humaines qui en prouvent le bien-fondé.

MANDAT
du Consultant, Chef de Mission international

Doté d'une grande expérience technique et humaine des problèmes des pays africains en développement, en particulier ceux de l'Afrique Centrale et du Congo. Le Consultant Chef de Mission, sous l'autorité de l'Agence chef de file et sous la supervision de la Coordination Internationale du PAFT à la FAO et en étroite collaboration avec le Coordonnateur National du PAFT/Congo, aura pour tâches :

- d'assurer l'organisation et la coordination générale de la mission, ainsi que la préparation du Plan d'Action Forestier du Congo, suivant les directives de l'Agence chef de file ;

- d'assurer la large participation dans l'exercice de tous les groupes intéressés (organisations gouvernementales, secteur privé, agences donatrices...) ;

- d'aider à la préparation et à l'organisation des missions des consultants, d'y participer dans toute la mesure du possible et de dynamiser leur activité ;

- d'assurer chaque fois que nécessaire la liaison avec les représentants mandatés du gouvernement ainsi que d'assurer avec le Coordonnateur National le secrétariat du Comité de Coordination du PAFT/Congo ;

- d'obtenir la présentation des rapports sectoriels dans les délais prévus, analyser et commenter les rapports provisoires et revoir tous les rapports et recommandations définitifs préparés par les différents consultants (internationaux et nationaux) pour assurer leur compatibilité au plan d'action ;

- de faire toutes les synthèses partielles nécessaires et organiser les réunions correspondantes ;

- de jouer avec le Coordonnateur National le rôle de consultant dans les domaines suivants qui relèvent essentiellement de synthèses à réaliser :

  . <u>recherches forestières et cynégétiques</u> : synthèse et harmonisation des volets recherche proposés par chaque consultant dans son domaine spécifique,

  . <u>institution et législation</u> : revoir la législation forestière ainsi que la structure institutionnelle de l'administration forestière et faire si nécessaire des propositions de développement du secteur forestier et son intégration au développement national.

  Cette synthèse pourrait donner lieu à une table ronde entre certains représentants de la mission et les représentants mandatés du Gouvernement.

. intégration du secteur forestier au développement national et à l'aménagement du territoire : rédiger avec le Consultant en Macroéconomie une synthèse des résultats de la mission montrant comment les actions forestières à moyen terme et les orientations de politique forestière à long terme proposées s'intégreront dans le développement global de l'activité de la Nation (en particulier dans le Plan d'Action Economique et Social 1990-1994) et les conséquences à en tirer au titre de l'aménagement régional et national dans le cadre de la préservation du patrimoine naturel ;

- d'élaborer le plan en 3 parties : (i) résumé exécutif ; (ii) rapport de synthèse ; (iii) fiches d'intention. Les fiches d'intention doivent être des programmes consistants de développement du secteur forestier ;

- d'assister les instances gouvernementales dans l'organisation d'un séminaire national pour discuter et finaliser le plan proposé ;

- d'assister les instances gouvernementales dans l'organisation et la tenue d'une table ronde réunissant les donateurs. Le Consultant fera toutes les démarches et préparation nécessaires pour la réussite de cette activité.

ANNEXE / 1

DEROULEMENT DE LA MISSION

Mardi 12 décembre

. Arrivée du Consultant à Brazzaville

Mercredi 13 décembre

. Entretien avec le Représentant-Résident FAO
. Entrevue avec le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie Forestière en présence de Monsieur NGOM, Représentant-Résident de la FAO
. Préparation programme travail avec Coordonnateur National

Jeudi 14 décembre

. Entrevue avec le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie Forestière
. Mise à jour décret et arrêté fixant Comités de Coordination et de Suivi du PAFT/congo
. Travail avec Coordonnateur National

Vendredi 15 décembre

. Entrevue avec le Représentant-Résident du PNUD en présence de Monsieur NGOM Représentant-Résident de la FAO
. Préparation divers documents
. Révision des termes de référence des consultants

Samedi 16 décembre

. Entrevue avec le Ministre de l'Economie Forestière
. Entretiens avec les différents Directeurs de Ministère pour sélection des homologues nationaux aux différents consultants internationaux

Dimanche 17 décembre

Lundi 18 décembre

. Entrevues avec les bailleurs de fonds bilatéraux et internationaux
. Entretiens avec les responsables des Ministères associés au Comité de Coordination pour confirmation de leurs représentants

Mardi 19 et mercredi 20 décembre

. Travail avec le Coordonnateur National
. Préparation et précision des programmes et plan de mise en oeuvre de l'exercice PAFT/Congo en 1990

Jeudi 21 décembre

. Réunion de synthèse entre le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie Forestière, les différents Directeurs du Ministère et les Représentants-Résidents du PNUD et de la FAO
. Synthèse de la mission
. Départ de Brazzaville

Vendredi 22 décembre

. Voyage retour Brazzaville - Paris

ANNEXE / 2

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

CABINET

N° 1030 /MEF/CAB

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

NOTE DE SERVICE

Dans le cadre de la préparation de la mise en oeuvre du Programme d'Action Forestier Tropical (PAFT), les Camarades dont les noms et prénoms suivent sont nommés :

- Coordonnateur National : Victor BOUETOUKADILAMIO
- Coordonnateur National Adjoint : Grégoire NKEOUA

La présente Note de Service qui prend effet à compter de la date de signature sera régularisée par Arrêté Ministériel au moment de la mise en oeuvre du PAFT./-

Fait à Brazzaville, le 15 Décembre 1989

Le Directeur de Cabinet du Membre du Bureau Politique, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie Forestière,

Pierre NDION.-

AMPLIATIONS :
CAB/MEF..... 2
DGEF..... 2
DAIC..... 2
FAO ROME..... 2
FAO CONGO..... 2
MISSION FRANÇAISE DE COOPERATION BZV..... 2
INTERESSES..... 4
ARCHIVES..... 2

ANNEXE / 3

PERSONNALITES RENCONTREES

Son Excellence, Monsieur Damase N'GOLLO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie Forestière

Son Excellence, Monsieur G. MERTEN, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne

Son Excellence Monsieur VERSYCK, Ambassadeur du Royaume de Belgique

Messieurs : N'DION Pierre, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie Forestière

KANWE Jacques, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie Forestière

NKEOUA Grégoire, Conseiller Eaux et Forêts et à la Sylviculture du Ministre de l'Economie Forestière

BOUETOU KADILAMIO Victor, Coordonnateur National du PAFT/Congo

OTOUBA Faustin, Directeur des Etudes et Programmes au Ministère des Eaux et Forêts

KAYA Gilbert Directeur des Etudes et Programmes au Ministère des Eaux et Forêts

TSILA Raphaël, Conseiller Forêts et Environnement au Ministère du Plan et de l'Economie

M'BERI Emmanuel, Conseiller au Développement Rural à la Primature

OUEDRAOGO Ablassé, Représentant-Résident du PNUD par intérim

N'GOM Mamadou, Représentant-Résident de la FAO

DESCAMPS, Représentant-Résident du FED

CAMPES, Chargé de projets à la Mission Française d'Aide et de Coopération

Centre Technique Forestier Tropical

Nogent-sur-Marne, le 24 janvier 1990

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
Division AGRO-INDUSTRIE, IRRIGATION,
et FORESTERIE
01 BP 1387

ABIDJAN 01
COTE D'IVOIRE
A l'attention de M. Ngardina SANGBE

Référence à rappeler PAF/JE/JF
75 CONGO

BORDEREAU D'ENVOI

NUMERO DES PIÈCES	SOMMAIRE	Nombre de Pièces	OBSERVATIONS
	PLAN D'ACTION DES FORETS TROPICALES Projet PRC - 88 - 009 COMPTE RENDU DE MISSION DE PREPARATION A BRAZZAVILLE du 12 au 22 décembre du Consultant, Chef de Mission : Jean ESTEVE	1	Pour votre information Paul GUENEAU Directeur du Bureau des Etudes Techniques

PAF circulation
BET
DS --> DIR
ESTEVE

45 bis, avenue de la Belle Gabrielle - 94736 Nogent-sur-Marne Cedex (France) - Tél. : (1) 43 94 43 00
~~Télex : CETEFO 210651~~ - Adresse télégr. CETEFO-Nogent-sur-Marne - Télécopie : (1) 43 94 43 29
Département du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)
Télex : CETEFO 264653 E.P.I.C. Siret : 331 596 270 00057 – R.C.S. Paris B 331 596 270

Centre Technique Forestier Tropical

Nogent-sur-Marne, le 24 janvier 1990

UNESCO
7, Place de Fontenoy

75700 PARIS
A l'attention de M. Malcolm HADLEY

Référence à rappeler PAF/JE/JF
75 CONGO

BORDEREAU D'ENVOI

NUMERO DES PIÈCES	SOMMAIRE	Nombre de Pièces	OBSERVATIONS
	PLAN D'ACTION DES FORETS TROPICALES Projet PRC 88 - 009 COMPTE RENDU DE MISSION DE PREPARATION A BRAZZAVILLE du 12 au 22 décembre du Consultant, Chef de Mission : Jean ESTEVE	1	Pour votre information Paul GUENEAU Directeur du Bureau des Etudes Techniques
	PAF circulation BET DS --> DIR ESTEVE		

45 bis, avenue de la Belle Gabrielle - 94736 Nogent-sur-Marne Cedex (France) - Tél. : (1) 43 94 43 00
~~Télex : CETEFO 211065 F~~ - Adresse télégr. CETEFO-Nogent-sur-Marne - Télécopie : (1) 43 94 43 29
Département du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)
Télex : CETEFO 264653

Centre Technique Forestier Tropical

Nogent-sur-Marne, le 24 janvier 1990

Référence à rappeler PAF/JE/JF
75 CONGO

CIDA
200 Promenade du Portage
Hull QUEBEC K1A0G4 (Canada)
A l'attention de M. Ralph ROBERTS

BORDEREAU D'ENVOI

NUMERO DES PIÈCES	SOMMAIRE	Nombre de Pièces	OBSERVATIONS
	PLAN D'ACTION DES FORETS TROPICALES Projet PRC 88 - 009 COMPTE RENDU DE MISSION DE PREPARATION A BRAZZAVILLE du 12 au 22 décembre du Consultant, Chef de Mission : Jean ESTEVE	1	Pour votre information Paul GUENEAU Directeur du Bureau des Etudes Techniques

PAF circulation
BET
DS --> DIR
ESTEVE

45 bis, avenue de la Belle Gabrielle - 94736 Nogent-sur-Marne Cedex (France) - Tél. : (1) 43 94 43 00
~~Télex : CETEFO 210651~~ - Adresse télégr. CETEFO-Nogent-sur-Marne - Télécopie : (1) 43 94 43 29
Département du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)
Télex : CETEFO 264653 EPIC Siret : 331 596 270 00057 – R.C.S. Paris B 331 596 270

75 Congo

PAFT
Circulation

Laurent : s'agit-il d'une circulation pour info ? Qui d'autre qu'Estève au CTFT intervient sur cette opération ? à quelle échéance ? sur quel thème ?
24/1/90.

CTF

...ur-Marne, le 24 janvier 1990

Référence à rappeler PAF/JE/JF
75 CONGO

MINISTERE DE LA COOPERATION
162, Boulevard E. Jacqmain - B21

BRUXELLES
BELGIQUE

BORDEREAU D'ENVOI

NUMERO DES PIÈCES	SOMMAIRE	Nombre de Pièces	OBSERVATIONS
	PLAN D'ACTION DES FORETS TROPICALES Projet PRC 88 - 009 COMPTE RENDU DE MISSION DE PREPARATION A BRAZZAVILLE du 12 au 22 décembre du Consultant, Chef de Mission : Jean ESTEVE	1	Pour votre information

Paul GUENEAU
Directeur du Bureau des Etudes Techniques

PAF circulation
BET
DS --> DIR
ESTEVE

DL IL 24/1
MM 25.1.90
GM 29.01.90
M. P/O
H.FM

45 bis, avenue de la Belle Gabrielle - 94736 Nogent-sur-Marne Cedex (France) - Tél. : (1) 43 94 43 00
~~Télex : CETEFO 210651~~ - Adresse télégr. CETEFO-Nogent-sur-Marne - Télécopie : (1) 43 94 43 29
Département du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)
Télex : CETEFO 264653

Centre Technique Forestier Tropical

Nogent-sur-Marne, le 24 janvier 1990

Ministère des Eaux et Forêts
Boite Postale n° 98

BRAZZAVILLE
République Populaire du Congo

A l'attention du Coordonnateur
PAFT/CONGO

Référence à rappeler PAF/JE/JF
75 CONGO

BORDEREAU D'ENVOI

NUMERO DES PIÈCES	SOMMAIRE	Nombre de Pièces	OBSERVATIONS
	PLAN D'ACTION DES FORETS TROPICALES Projet PRC 88 - 009 COMPTE RENDU DE MISSION DE PREPARATION A BRAZZAVILLE du 12 au 22 décembre du Consultant, Chef de Mission : Jean ESTEVE	2	Pour votre information

Paul GUENEAU
Directeur du Bureau des Etudes Techniques

PAF circulation
BET
DS --> DIR
ESTEVE

45 bis, avenue de la Belle Gabrielle - 94736 Nogent-sur-Marne Cedex (France) - Tél. : (1) 43 94 43 00
~~Télex : CETEFO 210651~~ - Adresse télégr. CETEFO-Nogent-sur-Marne - Télécopie : (1) 43 94 43 29
Département du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)
Télex : CETEFO 264653

Centre Technique Forestier Tropical

Nogent-sur-Marne, le 24 janvier 1990

FAO
Via delle Terme di Caracalla
00100 ROME
ITALIE

A l'attention de M. Matt HEERING
Coordination PAFT

Référence à rappeler PAF/JE/JF
75 CONGO

BORDEREAU D'ENVOI

NUMÉRO DES PIÈCES	SOMMAIRE	Nombre de Pièces	OBSERVATIONS
	PLAN D'ACTION DES FORETS TROPICALES Projet PRC 88 - 009 COMPTE RENDU DE MISSION DE PREPARATION A BRAZZAVILLE du 12 au 22 décembre du Consultant, Chef de Mission : Jean ESTEVE	2	Pour votre information.

Paul GUENEAU
Directeur du Bureau des Etudes Techniques

PAF circulation
BET
DS --> DIR
ESTEVE

45 bis, avenue de la Belle Gabrielle - 94736 Nogent-sur-Marne Cedex (France) - Tél. : (1) 43 94 43 00
~~Télex : CETEFO 210051~~ - Adresse télégr. CETEFO-Nogent-sur-Marne - Télécopie : (1) 43 94 43 29
Département du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)
Télex : CETEFO 264653 E.P.I.C. Siret : 331 596 270 00057 – R.C.S. Paris B 331 596 270

Centre Technique Forestier Tropical

Nogent-sur-Marne, le 24 janvier 1990

Ministère de la Coopération et du Développement
Direction du Développement
Service de la Coopération Technique
Sous Direction du Développement Rural
20, Rue Monsieur

75700 PARIS
A l'attention de M. Jean-Jacques FAURE

Référence à rappeler PAF/JE/JF
75 CONGO

BORDEREAU D'ENVOI

NUMERO DES PIÈCES	SOMMAIRE	Nombre de Pièces	OBSERVATIONS
	PLAN D'ACTION DES FORETS TROPICALES Projet PRC 88 - 009 COMPTE RENDU DE MISSION DE PREPARATION A BRAZZAVILLE du 12 au 22 décembre du Consultant, Chef de Mission : Jean ESTEVE	1	Pour votre information

Paul GUENEAU
Directeur du Bureau des Etudes Techniques

PAF circulation
BET
DS --> DIR
ESTEVE

45 bis, avenue de la Belle Gabrielle - 94736 Nogent-sur-Marne Cedex (France) - Tél. : (1) 43 94 43 00
~~Télex : CETEFO 211083 F~~ - Adresse télégr. CETEFO-Nogent-sur-Marne - Télécopie : (1) 43 94 43 29
Département du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)
Télex : CETEFO 264653 E.P.I.C. Siret : 331 596 270 00057 – R.C.S. Paris B 331 596 270

Centre Technique Forestier Tropical

Nogent-sur-Marne, le 24 janvier 1990

Référence à rappeler PAF/JE/JF
75 CONGO

Federal Ministry for Economic
Cooperation
Karl-Marx-Strasse 4-6

5300 BONN
République Fédérale Allemande
A l'attention de M. Udo VOLLMER

BORDEREAU D'ENVOI

NUMÉRO DES PIÈCES	SOMMAIRE	Nombre de Pièces	OBSERVATIONS
	PLAN D'ACTION DES FORETS TROPICALES Projet PRC 88 - 009 COMPTE RENDU DE MISSION DE PREPARATION A BRAZZAVILLE du 12 au 22 décembre du Consultant, Chef de Mission : Jean ESTEVE	1	Pour votre information Paul GUENEAU Directeur du Bureau des Etudes Techniques
	PAF circulation BET DS --> DIR ESTEVE		

45 bis, avenue de la Belle Gabrielle - 94736 Nogent-sur-Marne Cedex (France) - Tél. : (1) 43 94 43 00
~~Télex : CETEFO 210051~~ - Adresse télégr. CETEFO-Nogent-sur-Marne - Télécopie : (1) 43 94 43 29
Département du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)
Télex : CETEFO 264653 E.P.I.C. Siret : 331 596 270 00057 – R.C.S. Paris B 331 596 270

Centre Technique Forestier Tropical

Nogent-sur-Marne, le 24 janvier 1990

Référence à rappeler PAF/JE/JF
75 CONGO

FED
DGVIII/A-2 CEC Berl.
Rue de la Loi 200

1049 BRUXELLES
BELGIQUE
A l'attention de M. J. ROBBINS

BORDEREAU D'ENVOI

NUMÉRO DES PIÈCES	SOMMAIRE	Nombre de Pièces	OBSERVATIONS
	PLAN D'ACTION DES FORETS TROPICALES Projet PRC 88 - 009 COMPTE RENDU DE MISSION DE PREPARATION A BRAZZAVILLE du 12 au 22 décembre du Consultant, Chef de Mission : Jean ESTEVE	1	Pour votre information
	L'exemplaire destiné à J. Clément lui sera remis par Caillez, qui le voit prochainement		
	PAF circulation BET DS --> DIR ESTEVE		

Paul GUENEAU
Directeur du Bureau des Etudes Techniques

45 bis, avenue de la Belle Gabrielle - 94736 Nogent-sur-Marne Cedex (France) - Tél. : (1) 43 94 43 00
~~Télex : CETEFO 210651~~ - Adresse télégr. CETEFO-Nogent-sur-Marne - Télécopie : (1) 43 94 43 29
Département du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)
Télex : CETEFO 264653 E.P.I.C. Siret : 331 596 270 00057 – R.C.S. Paris B 331 596 270

Centre Technique Forestier Tropical

Nogent-sur-Marne, le 24 janvier 1990

Référence à rappeler PAF/JE/JF
75 CONGO

PNUD
Room DCI-2024
New York, NY10017
USA
A l'attention de M. Chuck LANKESTER

BORDEREAU D'ENVOI

NUMERO DES PIECES	SOMMAIRE	Nombre de Pièces	OBSERVATIONS
	PLAN D'ACTION DES FORETS TROPICALES Projet PRC 88 - 009 COMPTE RENDU DE MISSION DE PREPARATION A BRAZZAVILLE du 12 au 22 décembre du Consultant, Chef de Mission : Jean ESTEVE	1	Pour votre information Paul GUENEAU Directeur du Bureau des Etudes Techniques

PAF circulation
BET
DS --> DIR
ESTEVE

45 bis, avenue de la Belle Gabrielle - 94736 Nogent-sur-Marne Cedex (France) - Tél. : (1) 43 94 43 00
~~Télex : CETEFO 210651~~ - Adresse télégr. CETEFO-Nogent-sur-Marne - Télécopie : (1) 43 94 43 29
Département du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)
Télex : CETEFO 264653 E.P.I.C. Siret : 331 596 270 00057 – R.C.S. Paris B 331 596 270